

## **Rapport d'activités 2020**

**INTERPROFESSION DU LAIT  
BO MILCH – IP LAIT – IP LATTE**

## Table de matières

Avant-propos et introduction	3
Membres de l'IP Lait	5
Organes de l'IP Lait	6
Séances du comité et assemblée des délégués	10
<hr/>	
<b>Sujets principaux</b>	
Prix indicatifs de l'IP Lait	12
Segmentation	15
Standard sectoriel pour le lait durable suisse	18
Marché au beurre	22
Fonds Régulation et fonds Réduction du prix de la matière première	23

## Une année inoubliable

L'année 2020 nous a posé à toutes et à tous d'énormes défis. Le coronavirus a déferlé sur le monde tel un tsunami. Suite au confinement décidé par le Conseil fédéral, les restaurants, les magasins et les installations touristiques ont fermé au printemps et ensuite de nouveau à partir de l'automne. Pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons assisté à la fermeture des frontières, à la mise à l'arrêt des avions et au tarissement des flux de touristes.

Après une amélioration de la situation pendant l'été, les mesures de lutte contre le coronavirus ont de nouveau rythmé notre vie à la fin de l'année écoulée. L'activité économique a fortement ralenti et les dépenses supplémentaires de la Confédération et des cantons pour atténuer les effets de la crise ont pris de dimensions historiques.

Le tourisme d'achat s'est effondré suite à la fermeture des frontières et, de plus, les habitudes alimentaires ont changé avec le télétravail. Tout cela a modifié la demande. L'activité de l'IP Lait et encore beaucoup plus le quotidien de nos membres ont été marqués par cette situation. Pour le secteur laitier, le coronavirus a dans un premier temps provoqué une hausse des ventes et des prix. Ensemble avec d'autres secteurs de l'industrie alimentaire, la filière entière a assumé de grandes responsabilités pour garantir la sécurité alimentaire.

La nouvelle situation sur le marché laitier s'est particulièrement reflétée au niveau du beurre. Les frontières fermées, d'autres possibilités de s'alimenter et les bonnes ventes de produits laitiers frais et de fromage en découlant ont provoqué un manque de graisse lactique. Prenant ses responsabilités comme organisme assurant l'ordre sur le marché du lait, l'IP Lait s'est prononcée à plusieurs reprises sur les nécessaires importations de beurre. Au total, nous avons soutenu l'importation de 4800 t de beurre, ce qui a permis d'éviter une rupture de l'approvisionnement. Grâce à la planification par vagues, nous disposons d'un instrument nous permettant de reconnaître à l'avance les éventuelles situations de pénurie sans que les importations nécessaires n'influent sur le marché. Ce nouveau rôle a fortement marqué l'activité de l'IP Lait en 2020.

Les autres sujets dont s'occupe l'IP Lait ont également été touchés par la situation extraordinaire. Face à la demande accrue de produits laitiers frais et de fromage liée à la forte pression sur les prix à l'étranger, la segmentation a pu montrer son effet stabilisateur sur le marché. Malgré la libéralisation partielle du marché, il a été possible de lutter contre la pression sur les prix et les producteurs ont bénéficié de prix plus élevés.

Le standard sectoriel pour le lait durable suisse et la marque « swissmilk green » mis en place en 2019 ont continué de se développer. Entre-temps, plus de 85% des producteurs de lait de centrale remplissent les exigences du standard. Il existe néanmoins encore un certain potentiel concernant la présence de la marque sur le marché. Le résultat est encore au-dessous des attentes, et nous avons dû constater qu'il existe déjà beaucoup de produits labélisés sur le marché et que personne n'attendait une nouvelle marque.

L'activité principale de l'IP Lait en 2020 est restée la gestion des deux fonds. Notons que le fonds « Réduction du prix de la matière première » a aussi été touché par la pandémie de coronavirus : les dépenses pour le soutien à l'exportation ont légèrement baissé car les exportations, notamment de chocolat, ont souffert. Globalement, le mécanisme a parfaitement fonctionné.

Il est difficile de dire comment les choses vont évoluer. Nous partons néanmoins de l'idée que la demande de produits laitiers restera positive à moyen terme, mais nous nous attendons à une légère hausse de la production indigène de lait en 2021.

Nous nous sommes penchés et avons statué sur les différents dossiers en cours lors d'innombrables séances de groupes de travail et de six séances intensives du comité. Ces séances ont majoritairement eu lieu virtuellement et dans des conditions difficiles, ce qui n'a pas toujours simplifié les débats. Nous remercions les membres du comité pour la bonne collaboration pendant l'année écoulée. Ensemble, nous avons obtenu le meilleur résultat possible.

Peter Hegglin, président, et Stefan Kohler, gérant

## Membres de l'IP Lait, 2020

### Organisations des producteurs

- Aaremilch AG
- Arnold Produkte AG
- Association des producteurs de lait de cremo SA APLC
- Association des producteurs de Milco
- Association des producteurs de Nestlé Broc
- Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL
- MIBA Société Coopérative
- Mittelland Milch
- mooh Société Cooperative
- OP Federazione ticinese produttori di latte
- OPU Laiteries Réunies de Genève LRG
- PMO Strähl
- PMO Züger/Forster
- PO Ostschweiz
- Producteurs Suisses de Lait PSL
- Prolait - Fédération laitière
- Thur Milch Ring AG
- Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP

### Entreprises et organisations de l'industrie laitière

- Baer AG
- Cremo SA
- Emmi Schweiz AG
- Hochdorf Swiss Nutrition AG
- LATI SA
- Milco SA
- Nestlé Suisse SA
- Swiss Premium AG
- Vereinigung der Schweizer Milchindustrie VMI
- Vereinigung Schweizer Mittelmolkereien VSMM
- Züger Frischkäse AG

### Fromageries artisanales

- Fromarte
- Association des Artisans fromagers romands
- Bernischer Milchkäuferverband
- Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter
- Zentralschweizer Milchkäuferverband
- Zürcher Milchkäuferverband (Austritt per 1. 1. 2020 in Folge Fusion)

### Commerce de détail

- Coop
- Aldi Suisse

## Organes de l'IP Lait

---

### Comité

#### Président

Hegglin Peter 6313 Edlibach

---

#### Représentants du groupe d'intérêts Production

##### Membres

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss (vice-président)
Banga Christian	MIBA, 4147 Aesch BL
Dörig Sepp	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur
Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Luzern
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Kern Hanspeter	FPSL, 3000 Berne 6
Roch Didier	FPSL, 3000 Berne 6
Schwager René	mooh, 8048 Zurich

##### Suppléants

Benoit Marc	Prolait, 1323 Romainmôtier
Maudonnet Vincent	APLN, 1615 Bossennens
Stettler Fritz	PMO Züger Forster, 8500 Frauenfeld
Yerly Gabriel	FSFL, 1630 Bulle

---

#### Représentants du groupe d'intérêts transformation / commerce

##### Membres

Willimann Markus	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne (vice-président)
Aschwanden Hans	ZMKV, 6377 Seelisberg
Frefel Roland	Coop, 4002 Basel (jusqu'au 1er mai 2020)
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hinterberger Andreas	Berg-Käserei Gais, 9056 Gais (à partir du 1er mai 2020)
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Muntwyler Marc	Coop, 4002 Bâle (à partir du 1er mai 2020)
Oberli Christian	OMKV, 9512 Rossrüti
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren
vacant	

##### Suppléants

Hänni Urs	Aldi Suisse AG, 9536 Schwarzenbach
Hinterberger Andreas	Berg-Käserei Gais, 9056 Gais (jusqu'au 1er mai 2020)
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kolly Benoît	Laiterie du Mouret, 1724 Ferpicloz (à partir du 1er mai 2020)
Meier Martin	Swiss Premium AG, 8953 Dietikon

## Organisation

---

### Gérance

Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6
Grossenbacher Michael	IP Lait, 3000 Berne 6
Bruni David	IP Lait, 3000 Berne 6

---

### Réviseur

Mathys Dieter	Engel Copera AG, 3097 Berne-Liebefeld
---------------	---------------------------------------

---

### Comptabilité

Brülhart Arnold	TSM Fiduciaire Sàrl, 3000 Berne 6
-----------------	-----------------------------------

---

### Commission des sanctions

Hänni Peter	3792 Saanen (président)
Challendes Anne	Paysanne, 2052 Fontainemelon NE
Emmenegger Guy	mepartners, 3000 Berne 6
Rufer Martin	USP, 5600 Brugg
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne

---

### Groupe d'accompagnement fonds «Régulation»

Fässler Christa	mooh, 8048 Zurich
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Fuchs Patrick	Molkerei Fuchs, 9400 Rorschach
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Lucerne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne
Schneider Donat	aaremilch, 3250 Lyss
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Wegmüller Andreas	Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

---

### Groupe d'accompagnement fonds

#### «Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire»

Bigler Rudolf	aaremilch, 3250 Lyss
Furrer Urs	Chocosuisse, 3011 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Weilenmann Daniel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

---

**Groupe d'accompagnement boîte MPC du fonds « Réduction du prix de la matière première »**

Bigler Rudolf	aaremilch, 3250 Lyss
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Schweizer Werner	Hochdorf Swiss Nutrition AG, 6281 Hochdorf
Mäder Martin	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Weilenmann Daniel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Bern 6 (coordination et gérance)

---

**Commission fonds  
«Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire»**

Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6

---

**Commission « Lait Biologique »**

Schweizer Katia	Bio Suisse, 4053 Bâle (jusqu'au 1er avril 2020)
Bisig Andreas	Bio Suisse, 4053 Bâle (à partir du 1er avril 2020)
Estermann Dominik	ZMP, 6002 Lucerne
Glauser Bendicht	Biomilchpool GmbH, 9244 Niederuzwil
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hauser Manuel	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Herwig Thomas	Bio Suisse, 4053 Bâle
Käch Pitt	Progana, 1632 Riaz
Stojanovic Darko	Coop, 4002 Bâle
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

---

**Commission « Dérogations Swissness »**

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kern Hanspeter	FPSL, 3000 Berne 6
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)



---

**Commission « Octroi de licence swissmilk green\* »**

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Lorenz	VMI, 3000 Berne 6
Imhof Daniel	Nestlé Suisse SA, 1800 Vevey
Kern Hanspeter	FPSL, 3000 Berne 6
Grossenbacher Michael	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

---

**Commission « Importations de beurre »**

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss
Furrer Pirmin	ZMP, 6002 Lucerne
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Berne
Hagenbuch Stephan	FPSL, 3000 Berne 6
Hirt Mireille	APLC, 1630 Bulle
Muntwyler Marc	Coop, 4002 Bâle
Schwager René	mooh, 8048 Zurich
Wegmüller Andreas	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Willimann Markus	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren
Ryser Peter	OS Beurre, 3007 Berne (invité)
Hegglin Peter	IP Lait, 3000 Berne 6 (gérance)
Kohler Stefan	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination)

---

**Commission « Dérogations SST/SRPA »**

Dummermuth Jürg	Mittelland Milch, 3174 Thörishaus
Meier Peter	Emmi Schweiz AG, 6002 Lucerne
Reinhard Thomas	FPSL, 3000 Berne 6
Bruni David	IP Lait, 3000 Berne 6 (coordination et gérance)

## Séances du comité et assemblées des délégués

### Séances du comité en 2020

Le comité a tenu quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire. À ces séances, il a notamment pris les décisions et examiné les points suivants :

#### Séance ordinaire du 19 février 2020

- Le prix indicatif du lait A reste fixé à 71 centimes par kg pour le deuxième trimestre 2020.
- Les comptes 2020 et le budget adapté 2020/2021 sont adoptés à l'attention de l'assemblée des délégués.
- L'adaptation du règlement du standard sectoriel pour le lait durable suisse est adoptée à l'attention de l'assemblée des délégués.
- L'extension des directives avec les options supplémentaires pour SST et SRPA pour le standard sectoriel pour le lait durable suisse est adoptée sous réserve de l'adaptation du règlement.
- Le rapport sur les fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » et « Régulation » est adopté à l'attention de l'assemblée des délégués.

#### Séance ordinaire du 20 mai 2020

- Le prix indicatif du lait A reste fixé à 71 centimes par kg pour le troisième trimestre 2020.
- La commission « Dérogations SST / SRPA » est nommée.
- Le comité charge un groupe de travail de se pencher sur le développement de la segmentation.

#### Séance ordinaire du 18 août 2020

- Le prix indicatif du lait A reste fixé 71 centimes par kg pour le quatrième trimestre 2020.
- Le comité approuve une adaptation du règlement des fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » et « Régulation » à l'attention de l'assemblée des délégués. La nouvelle boîte MPC est intégrée aux fonds.

#### Séance ordinaire des 18 et 25 novembre 2020

- Le prix indicatif est relevé de 2 centimes et est fixé à 73 centimes par kg pour le premier trimestre 2021.
- Le comité adopte les directives relatives aux fonds « Régulation » et « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire ».
- La commission « Importations de beurre » est chargée d'élaborer une planification par vagues des importations de beurre.

#### Séance extraordinaire du 18 décembre 2020

- Le comité discute des intentions et des objectifs de « swissmilk green ».
- Le comité discute du développement du standard sectoriel pour le lait durable suisse.
- La réglementation pour les demandes d'importation de beurre est complétée avec un paragraphe portant sur un automatisme similaire à celui du système des prix indicatifs.

## **Assemblée des délégués en 2020**

### **Assemblée ordinaire des délégués de mai 2020**

L'assemblée ordinaire de l'IP Lait de mai s'est déroulée par écrit en raison de la pandémie de coronavirus. Les points principaux soumis aux délégués étaient les suivants :

- Adoption du rapport d'activités 2019 ;
- Adoption des comptes 2019 ainsi que des budgets adaptés 2020 et 2021 ;
- Adoption du rapport sur les fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » et « Régulation » ainsi que du compte de résultat et du bilan des fonds ;
- Adoption de la nouvelle annexe 3 au règlement du standards sectoriel pour le lait durable suisse ;
- Marc Muntwyler (Coop) est élu au comité.

### **Assemblée extraordinaire des délégués du 30 septembre 2020**

- Adaptation des règlements des fonds « Réduction du prix de la matière première pour l'industrie alimentaire » et « Régulation ».
- Andreas Hinterberger (Berg-Käserei Gais) est élu au comité et Benoît Kolly est élu suppléant.

## Prix indicatifs de l'IP Lait

### Segment A

Le prix indicatif vaut pour le lait contenant 4 % de graisse et 3.3 % de protéines du segment A. Il s'agit d'un prix franco rampe du transformateur, sans TVA. Le comité de l'IP Lait le fixe chaque trimestre en se basant sur l'évolution du prix du lait de centrale, sur l'évolution du coût des intrants agricoles et sur une estimation du marché. Le prix indicatif du lait A sert de base décisionnelle pour les négociations sur le prix du lait de centrale à tous les échelons du négoce. Il est resté fixé à 71 ct/kg de lait pendant toute l'année. Notons encore qu'il inclut le supplément de durabilité ainsi que le supplément pour le lait commercialisé.

### Comparaison entre le prix indicatif A et l'indice calculé

Le comité fixe le prix indicatif A en se fondant sur un indice calculé et sur les prévisions du marché. S'il n'arrive pas à s'accorder sur un prix indicatif, c'est l'indice calculé qui est utilisé. Au début de l'année, ce dernier était à peine plus élevé que le prix indicatif fixé par le comité. La différence a ensuite augmenté à 0.43 ct pendant le deuxième trimestre. Au cours du deuxième semestre, l'indice a baissé de 2.17 ct pour s'établir à 69.26 ct à la fin de l'année. Le prix indicatif du lait A est resté fixé à 71 ct/kg de lait pendant toute l'année. Il est calculé comme indiqué dans l'exemple ci-après.

	Indice OFAG (départ ferme, avec TVA)	Prix en ct/kg	
<b>2005</b>	<b>100</b>	<b>71.04</b>	
Janvier	92	65.36	Ø = 67.49ct / kg
Février	95	67.49	
Mars	98	69.62	

#### Conversion franco rampe sans TVA :

Base de calcul départ ferme avec TVA :	67.49 ct
Déduction supplément de durabilité (selon point 4)	- 1.39 ct
Supplément pour le lait durable suisse	+3.00 ct
Déduction de l'impôt préalable TVA 2.5% :	- 1.72 ct
Frais de transport (sans TVA) :	+3.60 ct
<b>Base du prix indicatif franco rampe sans TVA :</b>	<b>70.98 ct</b>

### Comparaison entre le prix indicatif A et le prix effectivement versé

Le prix du lait de centrale A effectivement versé s'est rapproché du prix indicatif vers la fin de l'année. Cette évolution est réjouissante.

Selon l'observation du marché de l'Office fédéral de l'agriculture, le prix du lait de centrale A effectivement versé a augmenté de plusieurs centimes par kg de lait depuis 2016. Cette hausse s'est élevée à plus de 9 ct pendant les mois d'été 2020 par rapport à l'été 2016. En moyenne annuelle, l'augmentation était de 7,33 ct.

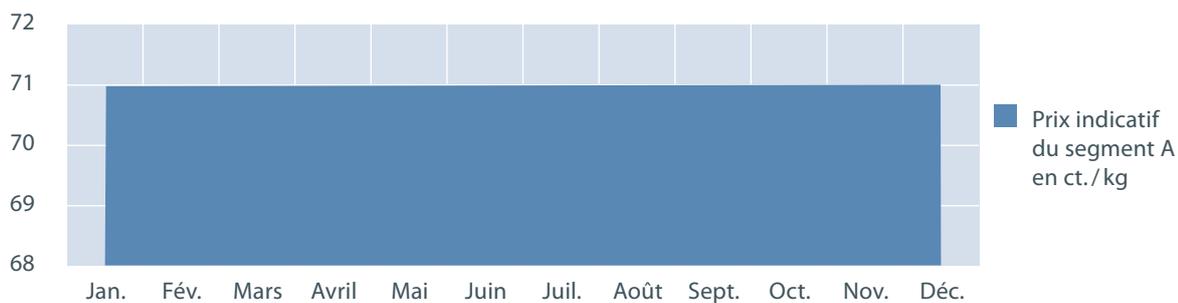
### Segment B

Le prix indicatif du lait B est calculé et publié mensuellement par le secrétariat de l'IP Lait. Il est basé sur la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché indigène. Le calcul tient compte des éléments ci-après :

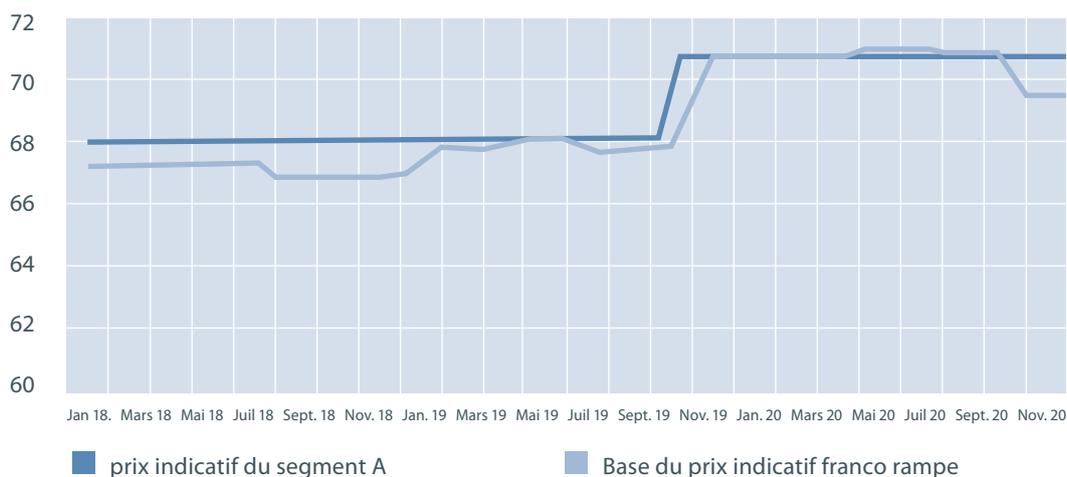
Prix de la graisse lactique en Suisse : données de la branche	CHF 10,02/kg franco rampe fabricant de beurre,
Prix de la poudre de lait écrémé :	Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI) ; marché mondial fob, Europe de l'Ouest
Taux de change :	\$/CHF selon la Banque nationale suisse

### Prix indicatif du segment A en 2020

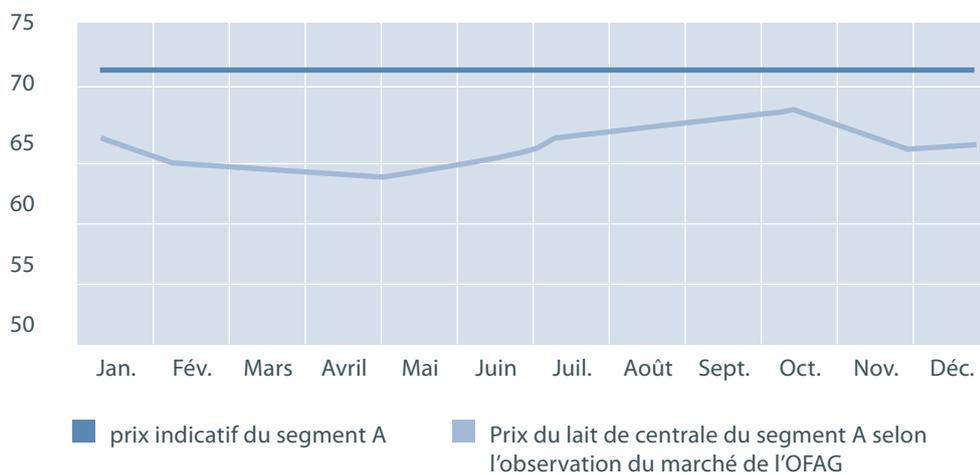
ct./kg



### Évolution du prix indicatif A et de la base du prix indicatif franco rampe

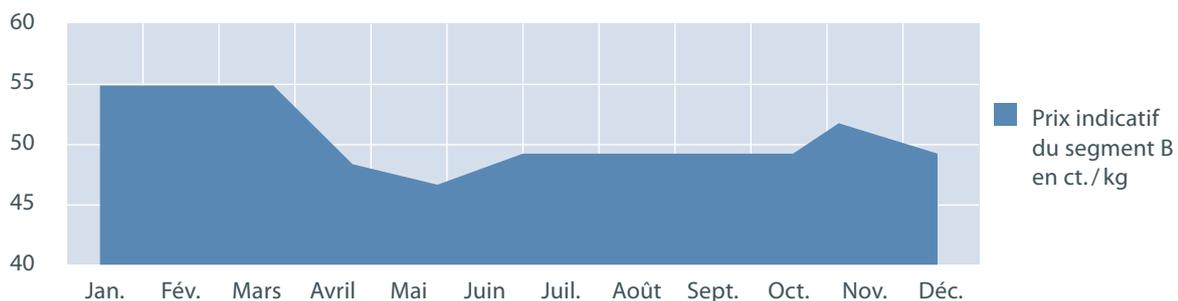


### Évolution du prix indicatif A et du prix du lait de centrale du segment A



### Prix indicatif du segment B en 2020

ct./kg



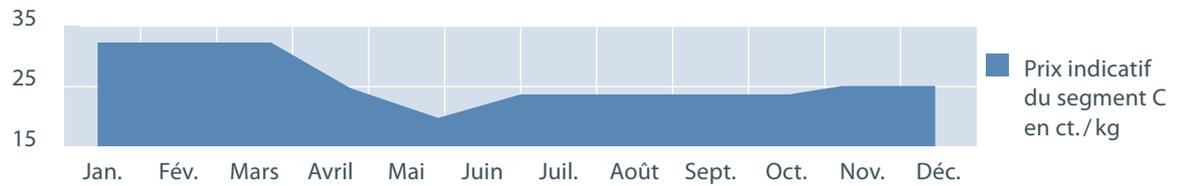
Le prix indicatif du lait B s'élevait à 54,9 ct/kg au début de l'année 2020. Il faut remonter à août 2014 pour trouver un niveau plus élevé. Grâce aux prix élevés de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial, ce niveau élevé a pu être maintenu pendant le premier trimestre. Pendant le deuxième trimestre, le prix indicatif B a baissé en continu pour atteindre 47.2 ct/kg en juin, niveau le plus bas de l'année. Il a ensuite de nouveau augmenté et s'élevait à 50.8 ct/kg en décembre.

### Segment C

Le prix indicatif du lait C correspond à la valeur de 1 kg de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial. Il est calculé mensuellement par le secrétariat de l'IP et publié sur le site web. Comme déjà en 2019, aucun lait C n'a été commercialisé en 2020, raison pour laquelle nous renonçons à donner des informations supplémentaires à ce sujet.

#### Prix indicatif du segment C en 2020

ct./kg



## Segmentation

La segmentation répartit le lait dans les segments A, B et C. Les produits laitiers des trois segments sont commercialisés sur des marchés différents. Le lait et les produits laitiers A sont destinés au marché indigène à haute valeur ajoutée et protégé par une importante protection douanière. Quant au lait et aux produits laitiers B, ils sont destinés à l'exportation (surtout dans l'UE) ou au marché indigène non protégé. Ce lait et ces produits laitiers doivent donc être compétitifs sur le marché de l'UE. Enfin, le lait et les produits laitiers C sont destinés à l'exportation en dehors de l'UE et à la régulation du marché (valorisation du lait excédentaire). Lorsqu'il y a trop de lait sur le marché suisse, ce lait excédentaire est acheté comme lait C et transformé en beurre. Ce dernier doit absolument être exporté. Le lait excédentaire est écoulé sur un marché séparé afin qu'il ne fasse pas pression sur les prix dans les autres segments. La segmentation permet d'écouler le lait excédentaire au prix du marché mondial sans frais supplémentaires pour le secteur laitier. La production de lait C est facultative.

Les segments se composent des groupes de produits suivants selon le règlement :

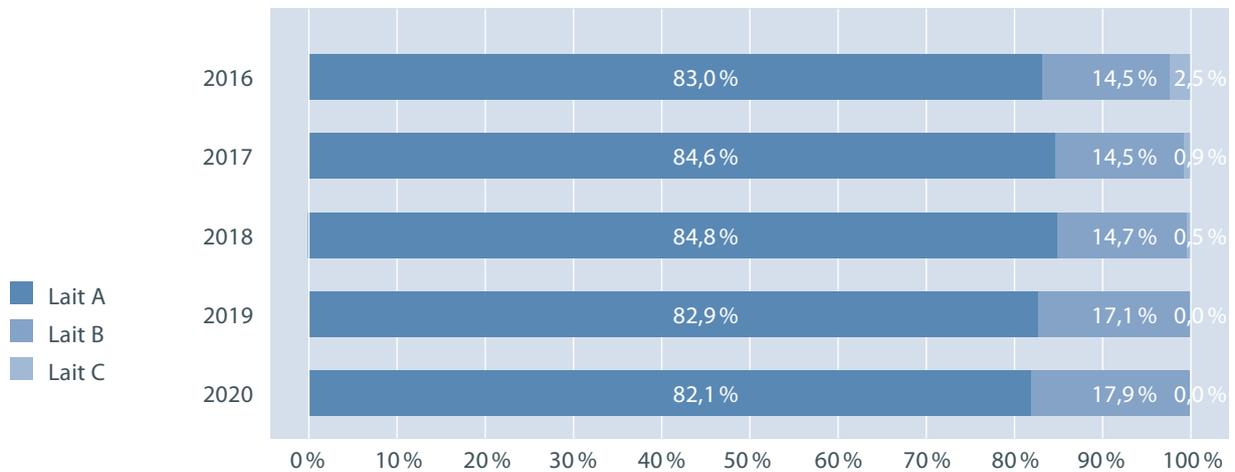
Segment A	Produits laitiers à haute valeur ajoutée (protégés ou soutenus)
Segment B	Produits laitiers à valeur ajoutée limitée ou soumis à plus forte concurrence (non protégés et non soutenus) à l'exception du lait d'industrie transformé en fromage destiné à l'exportation
Segment C	Produits destinés à la régulation ou au désengorgement du marché ne bénéficiant d'aucunes aides

3 343 794 t de lait ont été achetés au total dans les divers segments en 2020 en Suisse. Notons que le lait directement commercialisé et le lait transformé en fromage à l'alpage ne sont pas soumis à la segmentation. Cette quantité englobe le lait suisse, y compris le lait de la zone frontalière de Genève et le lait de la principauté du Liechtenstein. La part de lait A s'est élevée à 82.1 % en 2020, soit une baisse de 0,8 % par rapport à 2019 et de 2,7 % comparativement à 2018. La part de lait A diminue en continu depuis 2018. Notons qu'elle est toujours inférieure à 80 % de janvier à mai et dépasse 80 % à partir de juin et jusqu'à la fin de l'année. La demande de produits laitiers a augmenté en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, ce qui a provoqué une hausse de la transformation laitière dans le segment A pendant le second semestre.

La part de lait B oscillait entre 14,9 et 21.2 % pendant l'exercice écoulé. S'élevant à 17.9 %, la moyenne annuelle a augmenté de 0.8 % par rapport à l'année précédente et de 3,2 % comparativement à 2018. La valeur record de l'année précédente a donc été dépassée. Aucun lait C n'a été acheté en 2020. Le fait qu'aucun lait C n'ait été commercialisé depuis 2018 est une évolution réjouissante pour le secteur laitier suisse.

Cette mesure d'entraide du secteur laitier est soutenue par la politique. Le 1er janvier 2018, le Conseil fédéral a déclaré la force obligatoire au sens de l'article 37 de la Loi sur l'agriculture pour la segmentation et les prix indicatifs. La force obligatoire vaut pour quatre ans, soit jusqu'à la fin 2021.

### Lait produit par segment (2016 – 2020)



### Achat de lait directement auprès des producteurs en 2020 (premier échelon)

Mois	Lait A		Lait B		Lait C	
	en tonnes	en %	en tonnes	en %	en tonnes	en %
Janvier	229 270	79.9	57 810	20.1	0	0
Février	219 992	79.1	58 285	20.9	0	0
Mars	242 279	78.8	65 340	21.2	0	0
Avril	251 556	79.7	64 246	20.3	0	0
Mai	250 512	79.9	63 098	20.1	0	0
Juin	219 492	81.8	48 829	18.2	0	0
Juillet	218 907	84.1	41 247	15.9	0	0
Août	214 857	84.7	38 730	15.3	0	0
Septembre	215 766	85.1	37 831	14.9	0	0
Octobre	226 815	84.6	41 174	15.4	0	0
Novembre	219 642	84.2	41 254	15.8	0	0
Décembre	230 541	83.3	46 321	16.7	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 739 628</b>	<b>82.1</b>	<b>604 166</b>	<b>17.9</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>

### Contrôles réalisés par TSM Fiduciaire Sàrl

TSM contrôle l'application de la segmentation sur mandat de l'IP Lait. En raison de la force obligatoire, tous les acteurs du marché sont contrôlés, qu'ils soient membres de l'IP Lait ou non. Les résultats des contrôles sont transmis à l'IP Lait en mai de l'année suivante. Les commentaires ci-après concernent donc 2019.

568 acheteurs au premier et au deuxième échelons avaient l'obligation d'annoncer mensuellement les quantités de lait qu'ils achètent, vendent et transforment par segment à TSM en 2020. Cette dernière contrôle les données à la fin de l'année pour voir si elles concordent. Un écart de 5 % entre la quantité achetée et revendue ou transformée est autorisé par segment. Les transformateurs doivent présenter les documents prouvant l'exportation ou, en cas de vente en Suisse, la transformation pour le lait B et C acheté. 22 entreprises ont transformé du lait B en 2020 contre 18 l'année précédente.

Le contrôle de la concordance des quantités porte sur l'année civile. Quatre manquements ont été constatés en 2019. Dans les quatre cas, la quantité de lait B vendue était plus grande que la quantité achetée. Le secrétariat a clarifié chaque cas et ces derniers ont pu être réglés définitivement en 2020. Aucun cas n'a dû être soumis à la commission des sanctions.

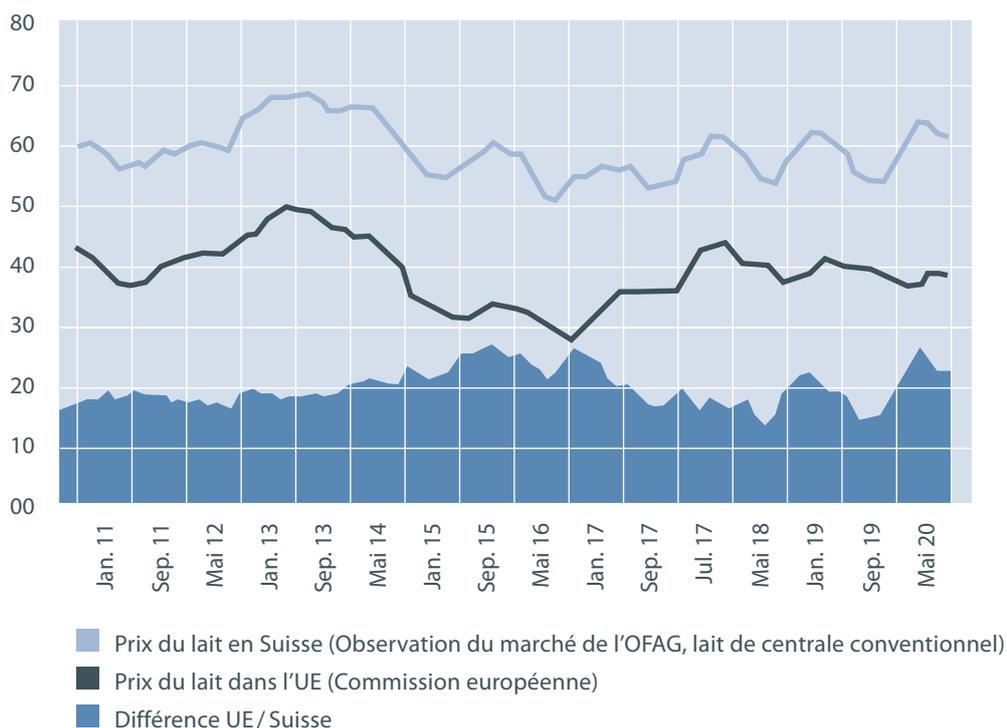
### Le prix du lait reste stable en Suisse et baisse dans l'UE

Le prix du lait en Suisse s'est nettement amélioré en 2020 par rapport à l'année précédente. Selon l'analyse du marché de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le prix moyen versé atteignait 60.43 ct/kg lait (+ 1.96 ct). Notons que le prix du lait en Suisse s'est apprécié de 5.85 ct/kg de lait en moyenne annuelle depuis 2016.

Comme déjà en 2019, le prix du lait a baissé dans l'UE. Le prix moyen atteignait 36.45 ct en 2020 (-1.94 ct), alors qu'il s'élevait encore à 39.42 ct en 2018. La différence entre le prix moyen versé en Suisse et le prix dans l'UE a continué d'augmenter et s'élevait à 23.98 ct. Une telle différence avait été enregistrée pour la dernière fois en 2016.

### Développement des prix du lait en Suisse et dans l'UE

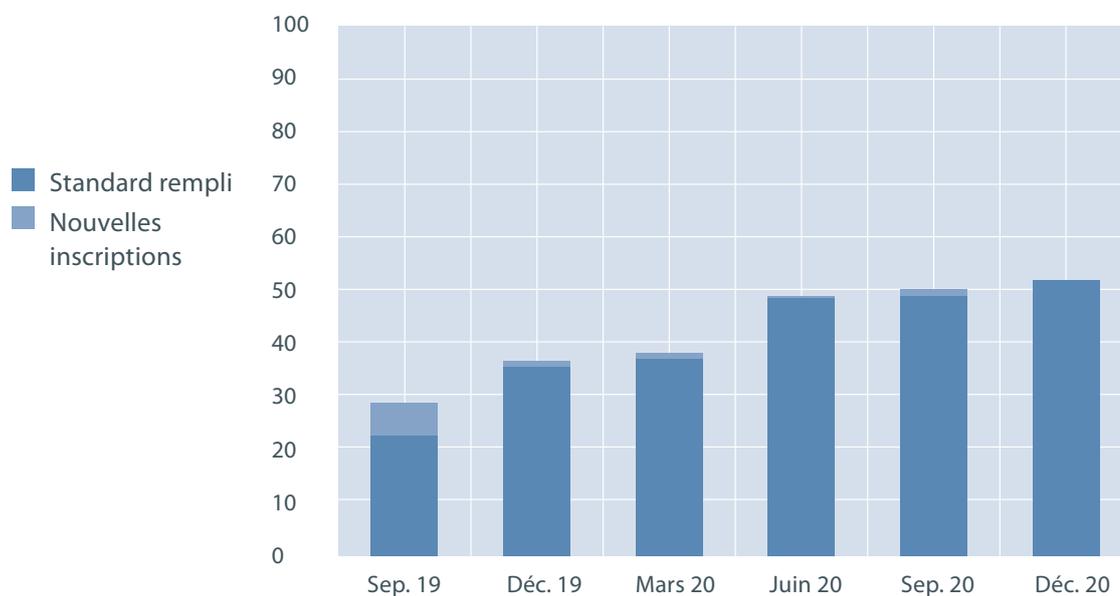
Prix du lait (ct./kg)



## Standard sectoriel pour le lait durable suisse

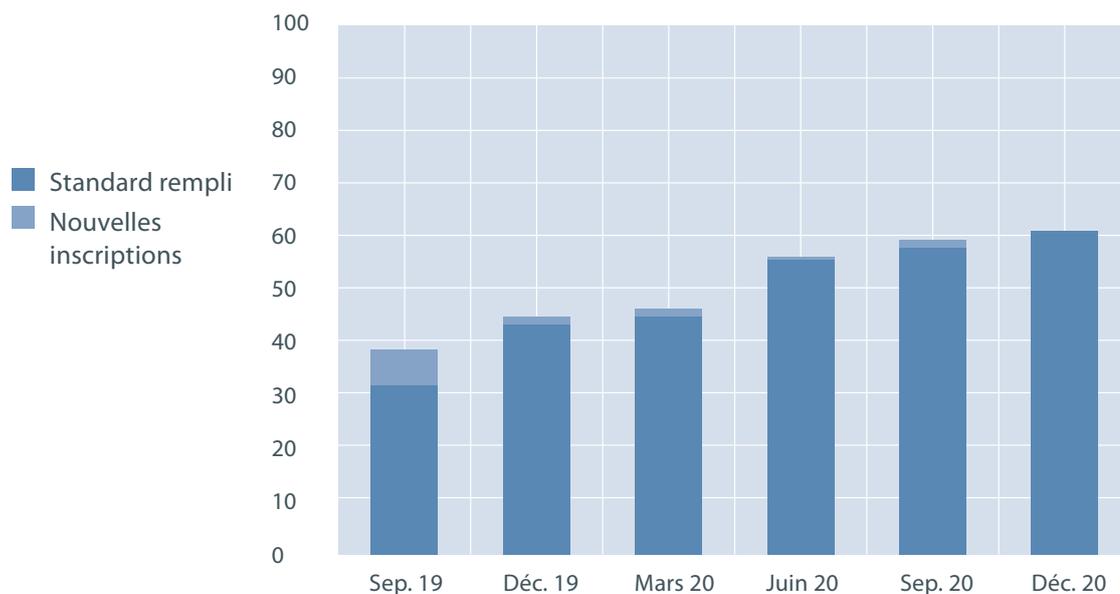
Près de 11 000 exploitations laitières étaient inscrites au standard sectoriel pour le lait durable suisse, appelé aussi « tapis vert » à la fin 2020, soit 3000 exploitations de plus qu'une année plus tôt (cf. graphique).

### Part des exploitations laitières inscrites au standard sectoriel



Plus de la moitié des exploitation laitières sont ainsi inscrites au « tapis vert ». Elles ont produit 2 milliards de kilo de lait, ce qui équivaut à près de deux tiers de la quantité totale de lait (cf. graphique) ou à environ 85 % du lait de centrale. Ces chiffres indiquent que ce sont surtout les exploitations avec des quantités de lait supérieures à la moyenne qui s'inscrivent au standard

### Part de la quantité de lait couverte par le standard sectoriel



Comme le note la FPSL dans son rapport sur la surveillance du prix du lait, l'introduction du standard a notamment permis aux producteurs de bénéficier d'une hausse du prix du lait de 1,8 centime par kilo (segments A et B) par rapport à l'année précédente. Le standard a donc apporté des recettes supplémentaires de 60 millions de francs aux producteurs de lait en 2020. L'augmentation des prix des produits laitiers dans le commerce de détail a contribué à cette hausse des recettes. Le lait entier pasteurisé a ainsi renchéri de 4 centimes en moyenne depuis l'introduction du « tapis vert » en août 2019.

### **Ne pas se reposer sur ses lauriers**

Avec la signature de la charte en août 2019, le secteur laitier s'est engagé à développer le standard sectoriel afin de tenir compte des attentes de la société. L'IP Lait placera ainsi la protection du climat ainsi que les mesures pour améliorer la santé des animaux au centre de ses futures activités.

La protection du climat est un sujet qui préoccupe la société, mais pas seulement. En effet, le réchauffement climatique influe aussi sur les bases de production du secteur agroalimentaire, par exemple avec des périodes accrues de sécheresse ou des inondations. La protection du climat est néanmoins aussi devenue un élément pour se démarquer au sein de la transformation laitière. De nombreuses entreprises actives à l'échelon international ou des États ont lancé des initiatives dans ce sens.

Près de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture sont actuellement imputés au bétail bovin. De nombreux projets de recherche à ce sujet sont en cours en Suisse ou sont déjà terminés. Leur objectif est de fournir à la politique, aux acteurs du marché et à d'autres groupes d'intérêts des données sur les mesures possibles pour réduire l'empreinte CO<sub>2</sub> de la production de lait et de viande.

L'IP Lait a invité tous les acteurs du marché et groupes de projets du secteur bovin à une séance le 1er octobre 2020 afin de procéder à un état des lieux. Les divers résultats ont été présentés, mais aussi les besoins et les stratégies en matière de protection du climat. Il existe beaucoup de rapports et de mesures possibles, mais il n'y a aucune coordination au sein du secteur : telles étaient les conclusions de cette séance. Par la suite, l'IP Lait et Proviande ont décidé de participer à la discussion afin de coordonner les choses et de traiter la question de la protection du climat autant que possible ensemble à l'avenir.

En parallèle, l'IP Lait souhaite contribuer à améliorer la santé des animaux grâce au standard sectoriel. De premières discussions ont été menées avec la nouvelle association « Santé animaux de rente Suisse » pour ce faire. Ensemble avec des spécialistes de cette association, des représentantes et des représentants de la production étudieront des mesures pour améliorer la santé des veaux et des vaches. Le groupe débutera ses travaux en 2021.

### **Élimination d'une lacune dans le règlement**

Une lacune dans le règlement a pu être éliminée une année après l'introduction du standard sectoriel. Dans certaines conditions, les exploitations laitières ont la possibilité de compenser l'exigence « SST ou SRPA », voire de bénéficier d'une dérogation temporaire. Une commission mise en place par le comité a examiné les demandes déposées (cf. encadré).

#### **Dérogations**

Les producteurs ne remplissant pas encore le standard sectoriel ont pu déposer une demande de dérogation en septembre 2020. Après de premières clarifications, la commission a évalué 54 demandes lors de deux séances. 17 demandes ont été acceptées et 37



refusées. 20 producteurs dont la demande a été refusée ont été renvoyés aux possibilités de compensation.

Pour obtenir une dérogation, les producteurs doivent prouver qu'ils ne peuvent remplir ni l'un des deux programmes éthologiques (Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) ou Sorties régulières en plein air (SRPA)), ni les possibilités de compensation. Une dérogation est accordée aux exploitations ne disposant pas de suffisamment de surface de pâture à proximité de la ferme. Malgré la dérogation, les vaches doivent avoir accès à une aire de sortie au moins 26 fois par mois en hiver et au moins 13 fois par mois en été. De plus, l'affouragement de foin vert dans l'étable ou au pâturage est une obligation.

La réglementation est basée sur une adaptation du règlement adoptée à l'assemblée des délégués du printemps 2020.

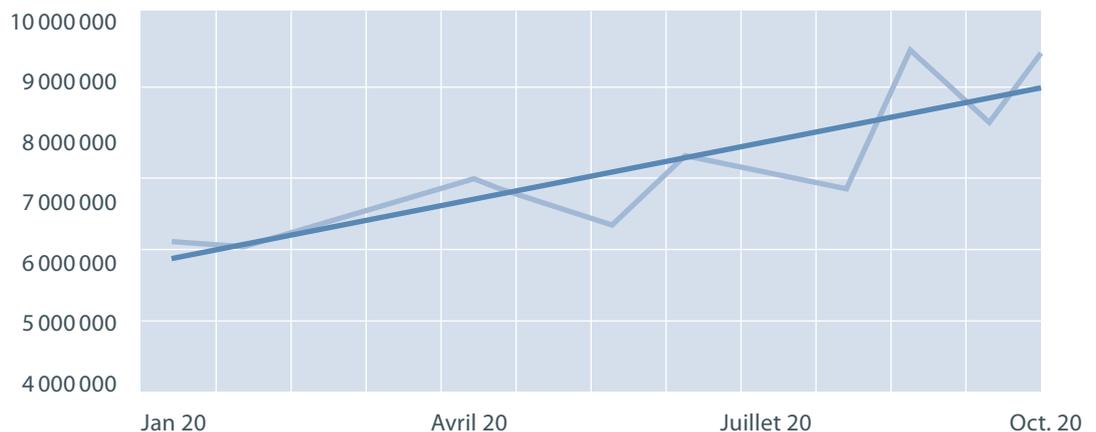
#### « swissmilk green »

L'utilisation de la marque « swissmilk green » reste au-dessous des attentes de l'IP Lait. Le nombre de briques de lait et de produits laitiers arborant la marque a certes augmenté constamment en 2020. S'élevant à entre 5 et 10 %, la part de marché reste néanmoins relativement faible. Les produits arborant le plus souvent la marque sont le lait de consommation, la crème ainsi que le fromage frais/séré.

#### Tendance à la hausse

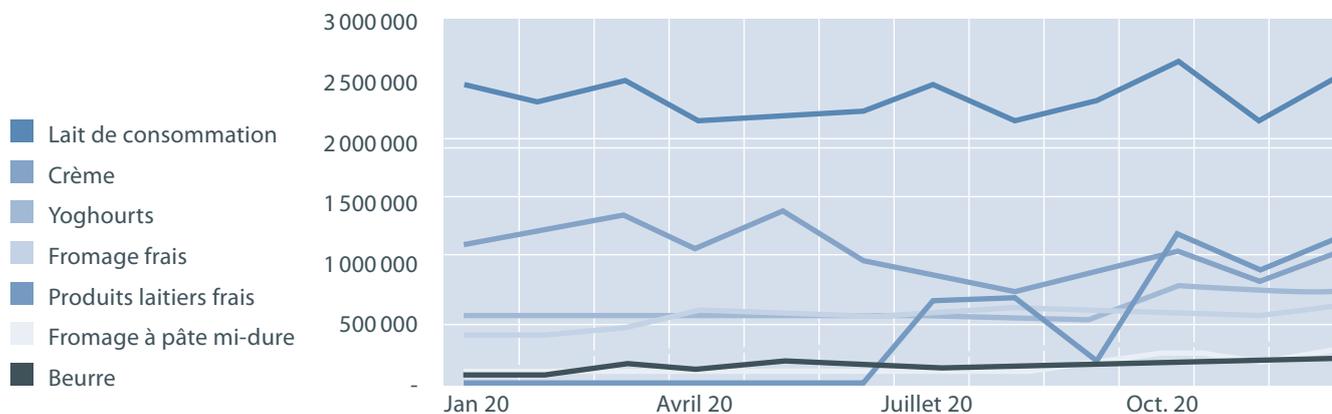
Si environ 6 millions d'emballages ou unités arboraient mensuellement la marque « swissmilk green » au début de l'année, ce chiffre atteignait 9 millions en décembre (cf. graphique).

Nombre d'emballages arborant «swissmilk green»



Une boisson lactée a été vendue temporairement sous la marque en juillet et en août ainsi qu'un yoghourt probiotique à partir d'octobre. Cela a influé positivement sur la statistique (cf. graphique).

#### Nombre d'emballages arborant « swissmilk green » par groupe de produits



Au total, 86 millions d'emballages arboraient la marque « swissmilk green » pendant l'exercice écoulé. Ce chiffre va augmenter dans un proche avenir, l'Organisation sectorielle pour le beurre ayant décidé en été 2020 d'apposer « swissmilk green » sur les produits de ses marques « Floralp » et « Le Beurre ».

36 entreprises ont conclu un contrat de licence avec l'IP Lait pour l'utilisation de « swissmilk green » et s'efforcent d'apposer la marque sur leurs produits et de positionner ces derniers dans les rayons des magasins.

#### Communication réussie

Le département du marketing de la FPSL, swissmilk, s'occupe de la communication des contenus de « swissmilk green ». En raison de la pandémie de coronavirus, swissmilk a intensifié les activités à la télévision ainsi que sur Internet et sur les réseaux sociaux au printemps. Le succès est au rendez-vous : le parrainage des prévisions météorologiques en avril et au début mai (pendant le premier confinement) a généré 6 millions de contacts. 60 % de la population suisse ont ainsi été touchés, ce qui a permis d'augmenter la notoriété de la marque.

Un autre outil pour mieux faire connaître la marque et ses contenus est à disposition depuis décembre : [swissmilkgreen.com](http://swissmilkgreen.com) propose toutes les informations sur le lait durable suisse. Disponible en français, en allemand et en anglais, le site servira de base aux campagnes internationales. Il sera traduit dans d'autres langues selon les besoins des preneurs de licence.

## Réglementation des importations de beurre

Au début 2020, les stocks de beurre congelé suisse se situaient tout juste au-dessus de zéro. La crise du coronavirus a encore accentué le manque de beurre au cours de l'année, car la population suisse a consommé tendanciellement plus de beurre en raison de la fermeture des frontières pendant un certain temps et de celle des restaurants. Un manque de beurre était une nouveauté. Des importations sont certes possibles dans cette situation, mais cela nécessite une procédure exigeante avec une augmentation extraordinaire du contingent tarifaire partiel. Plusieurs semaines s'écoulaient ainsi entre le dépôt de la demande et l'importation physique en raison de l'adaptation nécessaire de l'ordonnance avec consultation et de la mise en adjudication des droits d'importation. Jusqu'au printemps 2020, une augmentation nécessitait l'accord du Conseil fédéral. Cette compétence a été transférée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à partir du printemps et jusqu'en automne dans le cadre des dispositions spéciales Covid-19.

Les acteurs du secteur laitier suisse mettaient longtemps à s'accorder sur des importations de beurre conformes au marché et sur des demandes d'importation. Un temps précieux était ainsi perdu. Fortes de ce constat, diverses organisations ainsi que l'administration fédérale ont demandé à l'IP Lait de jouer le rôle d'intermédiaire dans ce processus en sa qualité d'institution assurant l'ordre sur le marché suisse du lait.

Notre organisation a ainsi été impliquée dans les discussions sur les importations de beurre à partir d'avril. Ensemble avec l'OS Beurre, l'IP Lait a élaboré un instrument de planification objectif et reconnu par toutes les parties. Cet instrument appelé « planification par vagues des importations de beurre » a pu être affiné jusqu'à la fin de l'année par la commission créée à cet effet. Quatre rounds de négociation ont eu lieu au cours desquels soit une demande d'importation déposée a été soutenue, soit une propre demande d'importation a été déposée. Un accord a pu être trouvé pour 1000 t en avril, pour 1800 t en juillet et pour 500 t dans un premier temps et ensuite pour 2000 t en octobre / novembre. Ensemble avec les importations réalisées dans le cadre d'autres transactions, près de 6000 t de beurre ont été importées au total en 2020.

Ces 6000 t sont certes de grandes quantités, mais il faut les replacer dans le contexte du secteur laitier. Près de 3,4 milliards de kilos de lait avec une teneur moyenne en graisse de 4,12 % ont été produits en Suisse en 2020. Il en découle une quantité annuelle de graisse lactique de 140 000 t. Les 6000 t de beurre importées en 2020 équivalent à 4920 t de graisse lactique, soit à 3,5 % de la quantité de beurre qui a manqué en fin de compte.

## Fonds Régulation et fonds Réduction du prix de la matière première

Le fonds « Réduction du prix de la matière première » et le fonds « Régulation » sont devenus opérationnels le 1er janvier 2019. Leur mise en place a coïncidé avec la suppression du soutien étatique à l'exportation versé dans le cadre de la loi chocolatière et avec le transfert des moyens réservés à cet effet vers un supplément pour le lait commercialisé. Le fonds « Réduction du prix de la matière première » a été activé en 2020, au contraire du fonds « Régulation » qui ne l'a pas été vu qu'il n'y avait pas d'excédents à réguler sur le marché suisse du lait.

Selon l'article 3 du règlement, le fonds « Régulation » est financé, de même que le fonds « Réduction du prix de la matière première », par une contribution prélevée sur toute la quantité de lait commercialisé non transformé en fromage. Les moyens sont encaissés mensuellement auprès des transformateurs concernés. 40 entreprises étaient soumises à cette obligation au début de l'année et 3 entreprises supplémentaires sont venues s'ajouter à cette liste dans le courant de l'année. L'obligation de payer découle soit de l'affiliation directe ou indirecte à l'IP Lait, soit d'un accord contractuel des transformateurs.

Le supplément pour le lait commercialisé s'est élevé à 4,5 ct par kg de lait en 2020. 80 % de ce montant ou 3,6 ct par kg ont été encaissés en faveur du fonds. Des coûts de près de 410 862 francs ont été générés par la gestion des comptes, l'administration par l'IP Lait, l'administration et l'encaissement des moyens par TSM ainsi que les contrôles de ProCert. Les coûts du fonds « Régulation » étaient presque uniquement des frais bancaires. À cause des intérêts négatifs de -0,5 %, ces coûts se sont ainsi élevés à 32 254 francs.

### Fonds « Réduction du prix de la matière première »

Tout exportateur de denrées alimentaires contenant du lait ou des céréales qui souhaite obtenir des contributions à l'exportation doit conclure un contrat avec les deux secteurs concernés afin que ses demandes puissent être contrôlées. À la fin 2019, 77 contrats avaient été conclus avec des exportateurs. Notons que ces contrats ont été conclus en commun pour le secteur laitier et le secteur céréalier et qu'ils valent pour les moyens de la boîte principale. 57 des 77 entreprises ayant conclu un contrat ont demandé des contributions à l'exportation de la boîte principale pour des matières de base du lait. 8 partenaires contractuels n'ont déposé aucune demande et 12 uniquement des demandes pour des matières céréalères de base. 7 exportateurs ont conclu un contrat avec le secteur laitier pour la boîte de développement ; 3 d'entre eux ont demandé des contributions.

Le montant des contributions dépend de la différence de prix entre la Suisse et l'UE et est limitée à 25 ct par kg de lait pour la boîte principale et à 21 ct pour la boîte de développement du marché. Les moyens disponibles étant, de plus, moins élevés que la somme des demandes, le groupe d'accompagnement a fixé un coefficient de réduction chaque trimestre en tenant compte des exportations de l'année précédente, des liquidités disponibles, de l'évolution en cours et des attentes du marché.

Le coefficient de réduction s'est élevé à 10 % de janvier à mars, à 18 % d'avril à juin, à 3 % de juillet à septembre et à 9 % d'octobre à décembre.

Au total, des demandes pour un montant de 51,13 millions de francs ont été déposées pour la boîte principale du fonds « Réduction du prix de la matière première » en 2020. Les demandes se sont élevées à 0,43 millions de francs pour la boîte de développement du marché. Notons que ces chiffres ne contiennent pas les taxes, les réimportations et les retours déduits aux exportateurs. Ils figurent en revanche dans le tableau ci-dessous. Des montants moins élevés que l'année précédente ont été demandés pour les deux boîtes et versés. Les

dépenses ont ainsi baissé de 57,36 à 51,43 millions pour la boîte principale et de 0,66 à 0,39 million pour la boîte de développement du marché. La diminution au niveau de la boîte principale s'explique en premier lieu par le recul des exportations, les marchés d'exportation ayant pour certains été fortement touchés par la crise du coronavirus.

Comme déjà l'année précédente, les dépenses pour la boîte de développement du marché du fonds « Réduction du prix de la matière première » se situaient largement au-dessous des recettes réservées à ce effet. Comme indiqué ci-dessus, des demandes portant sur un montant total de 0,43 millions ont été déposées, alors que les recettes se sont élevées à 2,73 millions de francs. Conformément aux dispositions, l'excédent a été transféré chaque trimestre dans la boîte principale. Cette diminution s'explique par le niveau très faible du soutien de la protéine lactique. Étant donné que la différence de prix était nettement plus élevée pour la graisse lactique, le soutien était proportionnellement plus élevé pour celle-ci. Les produits exportés avec l'aide de cette boîte contiennent néanmoins beaucoup de protéine.

**Recettes et dépenses de la boîte principale du fonds «Réduction du prix de la matière première »**

	Montants encaissés en CHF	Versements en CHF	Excédent / déficit en CHF
Janvier	4 734 074.25	4 795 512.52	-61 438.27
Février	4 596 665.06	4 551 213.60	45 451.46
Mars	5 063 232.10	4 609 611.43	453 620.67
Avril	5 292 126.29	3 663 184.14	1 628 942.15
Mai	5 068 965.59	4 056 223.89	1 012 741.70
Juin	3 896 824.52	3 747 242.66	149 581.86
Juillet	3 724 158.08	4 848 768.43	-1 124 610.35
Août	3 527 416.93	4 442 461.48	-915 044.55
Septembre	3 714 279.74	4 845 139.16	-1 130 859.42
Octobre	3 913 346.64	3 930 065.53	-16 718.89
Novembre	3 907 014.37	4 311 090.14	-404 075.77
Décembre	4 364 781.29	3 520 378.11	844 403.18
Délimitations	-	-79 520.27	79 520.27
Taxes	-	-191 399.42	191 399.42
Frais administratifs	-	387 269.37	-387 269.37
<b>TOTAL</b>	<b>51 802 884.85</b>	<b>51 437 240.77</b>	<b>365 644.08</b>



**Recettes et dépenses de la boîte de développement du marché du fonds  
«Réduction du prix de la matière première»**

	Montants encaissés en CHF	Versements en CHF	Excédent en CHF
Janvier	249 161.80	38 748.52	210 413.28
Février	241 929.74	30 249.41	211 680.33
Mars	266 485.90	29 349.27	237 136.63
Avril	278 532.96	30 686.12	247 846.84
Mai	266 787.66	40 465.33	226 322.33
Juin	205 096.03	43 936.36	161 159.67
Juillet	196 008.32	40 939.44	155 068.88
Août	185 653.52	34 742.61	150 910.91
Septembre	195 488.41	38 800.52	156 687.89
Octobre	205 965.61	40 833.49	165 132.12
Novembre	205 632.34	32 471.53	173 160.81
Décembre	229 725.36	31 638.68	198 086.68
Délimitations	-	-63 122.19	63 122.19
Taxes	-	-2 483.20	2 483.20
Frais administratifs	-	23 592.90	-23 592.90
<b>TOTAL</b>	<b>2 726 467.65</b>	<b>390 848.78</b>	<b>2 335 618.87</b>

La boîte principale du fonds « Réduction du prix de la matière première » a permis d'exporter 8865 t de graisse lactique et 8865 t de protéine lactique dans des produits transformés en 2020. Ces quantités de graisse et de protéine correspondent à 242,8 millions de kg de lait ou à 7,1 % de la quantité totale de lait suisse. La boîte de développement du marché a soutenu l'exportation de 83 t de graisse lactique et de 213 t de protéine lactique, ce qui équivaut à 4 millions de kg de lait.

Le fonds « Réduction du prix de la matière première » boucle l'exercice 2020 avec un résultat positif ce qui permet de compenser la perte de l'année précédente. Il atteignait 564 463 francs au début 2021.

**Fonds « Régulation »**

L'année laitière 2020 a été marquée par une quantité plutôt juste de lait et par une bonne demande de produits laitiers. Aucune régulation n'a donc été nécessaire et les moyens du fonds n'ont pas été utilisés.

Rappelons que le fonds « Régulation » avait pratiquement atteint la limite supérieure de 10 millions de francs en août 2019 et que l'encaissement de la contribution avait été stoppé. Aucuns moyens n'ayant été utilisés en 2020, l'encaissement est resté suspendu pendant toute l'année. Seuls 80 % du supplément pour le lait commercialisé ou 3,6 ct/kg de lait non transformé en fromage ont donc été facturés aux transformateurs. À l'exception des coûts de gestion du compte, le fonds « Régulation » n'a enregistré aucune activité pendant l'exercice écoulé.

Le fonds s'élevait à 9 715 362 francs au début de l'année 2021. Suite à l'adaptation des règlements décrite ci-dessous, ce montant sera réduit à 2,5 millions de francs à partir de janvier 2021.

### **Adaptation des règlements**

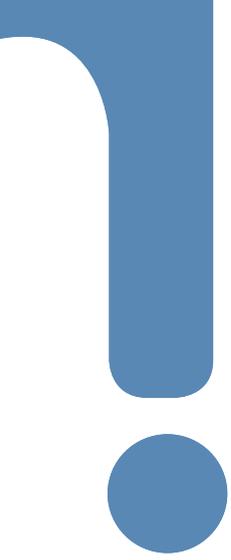
Lors d'une assemblée extraordinaire le 30 septembre 2020, les délégués ont adopté sans opposition diverses adaptations dans les règlements et les directives. Ces adaptations sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021 et sont essentiellement les suivantes : les 20 % réservés pour le fonds « Régulation » sont de nouveau encaissés à partir de 2021. En cas de manque de beurre, ces près de 14 millions de francs par année sont transférés pour moitié dans la boîte principale du fonds « Réduction du prix de la matière première » et pour l'autre moitié dans une nouvelle boîte destinée à l'exportation de protéine lactique en poudre MPC (« boîte MPC »). Les moyens ne seront encaissés que lorsque le fonds « Régulation » aura atteint le niveau de 2,5 millions de francs.

Il en découle une augmentation de près de 7 millions de francs par années des moyens dans la boîte principale, tant que le fonds « Régulation » ne nécessite pas de moyens. Le nouveau soutien pour les exportations de protéine devrait faire augmenter la quantité de lait dans ce canal et, de la sorte, la production indigène de beurre. De plus, le rapport entre la graisse et la protéine sera adapté en faveur de cette dernière en cas de manque de beurre.

L'effet de ces adaptations sera contrôlé chaque année par le comité. Les adaptations sont limitées au 30 juin 2022 dans un premier temps. Si la situation du marché du lait change, le système prévoit automatiquement un soutien des exportations de graisse lactique.

Autre adaptation décidée par les délégués : le rapport graisse/protéine est assoupli pour le soutien. Rappelons qu'un rapport fixe 60/40 s'appliquait jusqu'à présent pour le calcul des contributions à l'exportation. Dorénavant, ce rapport sera fixé à 55/45 en cas de manque de beurre en Suisse, ce qui fera diminuer les contributions à l'exportation pour la graisse.

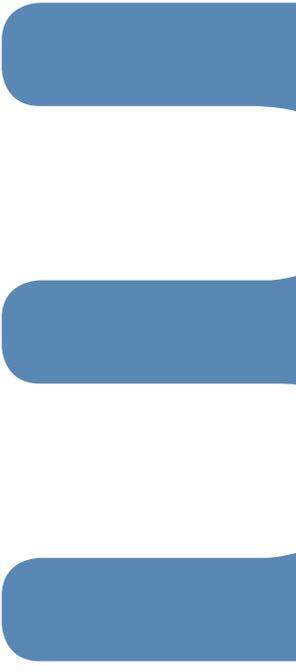
Une des conséquences de ces adaptations est une baisse des contributions versées aux exportateurs dont les produits contiennent beaucoup de graisse lactique. Cela fera augmenter l'incitation à avoir recours au trafic de perfectionnement pour la graisse lactique. Ensemble avec la nouvelle mesure pour la boîte MPC, l'assouplissement du rapport graisse/protéine améliore l'approvisionnement en graisse dans le pays.



Interprofession du Lait  
BO Milch – IP Lait – IP Latte  
Weststrasse 10  
3000 Berne 6

Téléphone 031 381 71 11

[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)



**INTERPROFESSION DU LAIT**  
**BO MILCH – IP LAIT – IP LATTE**